



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Au 31 décembre 2023

29 avril 2024

Mise en contexte

C'est en avril 2020 que le Gouvernement du Québec mettait en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour soutenir les MRC en remplacement du *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

La présente reddition de compte vise le volet 2 du FRR. En continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*, ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

C'est la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière ainsi que la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière et le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière qui constituent les documents de références pour établir les priorités d'interventions qui guideront l'utilisation du fonds en 2023.

C'est en adoptant la résolution 032-02-2023 le 8 février 2023 que la MRC de Lotbinière est venue reconfirmer les priorités d'intervention qui viendraient guider l'utilisation du FRR pour 2023 :

Enjeu 1 – Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Priorité stratégique : **LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Enjeu 2 – Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant
- Favoriser le logement social

Priorité stratégique : **LE TRANSPORT COLLECTIF**

Enjeu 3 –Qualité de l’environnement naturel et humanisé

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l’occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : **LA QUALITÉ DE L’EAU**

Enjeu 4 –Concertation/communication et promotion

Les grands objectifs :

- Mettre en œuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : **L’IDENTITÉ RÉGIONALE**

Ces priorités correspondent aux 4 enjeux exprimés dans la planification stratégique 19/22 de la MRC. Ces dernières répondent en tout point aux objets du FRR et auront permis d’orienter son utilisation. Ces priorités ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière dès leur adoption. Notez que ces enjeux ont à leur tour été subdivisés en grands objectifs conformément à la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière.

Conformément à l’entente relative au FRR, la MRC de Lotbinière avait également pris l’engagement d’adopter une **Politique de soutien aux entreprises** (incluant l’économie sociale) et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** afin d’informer la population, les entreprises et les organismes des mesures d’aide qui sont ou seront mises en place par la MRC de Lotbinière ou son mandataire.

Alors que la **Politique de soutien aux entreprises** a été adoptée le 19 mai 2021 via la résolution 175-05-2021, la **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** a été adoptée le 19 mai 2021 via la résolution 174-05-2021 et modifiée le 13 octobre 2021 via la résolution 327-10-2021. Ces deux politiques ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

Période couverte par le présent rapport

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Territoire d'application

C'est le territoire de la MRC de Lotbinière qui est couvert par le fonds de développement du territoire. On y retrouve les 18 municipalités suivantes :

1. Dosquet
2. Laurier-Station
3. Leclercville
4. Lotbinière
5. N.D.S.C. d'Issoudun
6. Saint-Agapit
7. Saint-Antoine-de-Tilly
8. Saint-Apollinaire
9. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
10. Sainte-Croix
11. Saint-Édouard-de-Lotbinière
12. Saint-Flavien
13. Saint-Gilles
14. Saint-Janvier-de-Joly
15. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
16. Saint-Patrice-de-Beaurivage
17. Saint-Sylvestre
18. Val-Alain

Bilan

Pour l'année 2023, le ministre délègue à la MRC de Lotbinière la gestion d'une somme de 1 053 466 \$ tirée du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité. Au 31 décembre 2023, un montant de 19 710,18 \$ s'ajoute à cette somme correspondant aux intérêts qui ont été générés sur les sommes non versées. Selon les directives obtenues, ces deux montants doivent être assimilés au volet 2 du FRR. L'ensemble des projets soutenus sont présentés en annexe.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue le mandat premier de la MRC de Lotbinière. Autrefois financé en partie par une entente dédiée à cet effet, c'est aujourd'hui le volet 2 du FRR qui vient permettre à la MRC de Lotbinière de poursuivre ce mandat.

La contribution du volet 2 du FRR au département d'aménagement a été durant cette période de 107 687 \$ (engagement de 123 550 \$). Notez qu'au mandat de base d'aménagement, des projets spécifiques s'y greffent.

Sans s’y limiter, les actions suivantes ont été menées durant cette période (1^{er} janvier au 31 décembre 2023) :

- Émission de certificats de conformités relatifs aux règlements d’urbanisme locaux;
- Production de règlements de modification du SADR;
- Préparation de cartes en lien avec l’aménagement du territoire;
- Produire d’avis à la protection du territoire agricole du Québec dans différents types de dossiers;
- Tenir 10 réunions du comité d’aménagement et développement du territoire;
- Tenir 2 réunions du Comité consultatif agricole (CCA);
- Tenir 1 réunion du Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT);
- Tenir d’autres réunions pour : le comité seigneurie, les comités PDZA et le comité consultatif en environnement (CCE);
- Mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC (19-22).

Développement économique et soutien aux municipalités

En ce qui concerne le développement économique de la MRC de Lotbinière pour l’année 2023, un montant de 282 101 \$ avait été engagé à même le volet 2 du FRR afin d’assurer le développement économique, agroalimentaire et touristique du territoire. Cependant, pour diverses raisons, cette somme n’a pas été entièrement utilisée au 31 décembre 2023. Un montant de 38 969 \$ a donc été désengagé.

La MRC de Lotbinière a accompagné les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d’événements importants. L’équipe est composée de cinq ressources au niveau du service aux entreprises, une ressource agroalimentaire et une ressource en tourisme.

La MRC de Lotbinière a animé le territoire et joué un rôle de pivot pour la concertation et la mise en œuvre de projets porteurs de développement pour le territoire en s’assurant que ceux-ci adhèrent au Plan stratégique de développement 2019-2022 de la MRC de Lotbinière, au PALÉE et aux autres programmes gouvernementaux.

La MRC de Lotbinière a assuré, à compter du 1^{er} janvier 2020, le rôle décrit dans les politiques de soutien associées au FRR.

Le territoire de la MRC de Lotbinière se résume ainsi :

- 1 280 entreprises (industrielles et commerciales);
- 1 225 exploitants agricoles (acériculture, bovins, production laitière, fruits, etc.) dont près de 50 % en production laitière;
- il se démarque par la diversification de son économie.

Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Par sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Lotbinière désire améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, communautaire et environnemental. Elle se donne pour mission de soutenir et d'accompagner les différents acteurs qui offrent un service de première ligne aux citoyens des dix-huit communautés que compose la MRC.

Un des volets de cette politique est de soutenir, par une aide technique comme financière, tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population de la MRC. La PSPS est révisée tous les ans en fonction des montants annuels disponibles et des priorités d'intervention.

Pour le volet régional et structurant, le cumulatif des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant du volet 2 du FRR, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

Diversification du financement : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères, organismes, etc.).

L'effet levier : Pour les projets locaux, l'effet levier est de 1 \$ du promoteur pour 1 \$ du volet 2 du FRR pour toutes les municipalités.

Entreprises privées : En octobre 2021, la MRC a ajouté les entreprises privées du secteur des services de proximité à la liste des organismes admissibles et c'est une subvention maximale de 50 % du coût de projet qui leur est possible de demander.

Les projets qui seront ou ont été soutenus en 2023 par le volet 2 du FRR sont présentés à l'annexe 1. Le tableau présente les engagements et les sommes versées à la période.

Il est à noter que la MRC de Lotbinière n'a pas été en appel de projets pour la période se terminant le 31 décembre 2023. Les sommes engagées et/ou déboursées l'ont été dans le cadre des 630 000 \$ affectés aux enveloppes locales de nos municipalités (7 000 \$/municipalité/année). D'autres projets où la MRC était promoteur ou partenaire ont également été réalisés durant cette période. Il faut noter aussi que des projets acceptés dans le cadre du FDT, mais non terminés au 31 mars 2021, ont été transférés dans le volet 2 du FRR en 2021. Ces projets sont tous complétés au 31 décembre 2022. Les projets soutenus sont présentés en annexe.

Liste des ententes

- Entente sectorielle de développement économique, innovation et tourisme signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale Chaudière-Appalaches signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Entente sectorielle de développement de la Culture de la Chaudière-Appalaches.

Conclusion

Pour l’année 2023, il apparaît évident que la MRC a répondu positivement à ses engagements relativement à son rôle et ses responsabilités, à la gestion du fonds, à la fixation de priorités d’intervention, à l’adoption de ses politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ANNEXE 1 – PROJETS SOUTENUS

Projets dont une partie du financement provient du FRR-Volet 2 (*)

(*) la contribution du FRR-Volet 2, excluant les ententes sectorielles et les dépenses d'administration

Informations de base				Contribution FRR-Volet 2
				2023
Numéro du projet	Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Versé
17834	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	OBV de la Côte-du-Sud	FRR-041 Berce du Caucase	13 793,33 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
18829		Municipalité de Leclercville	FRR-015-2 Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	28 500,00 \$
18837	Concertation / Communication et promotion	MRC de Lotbinière	Plan de communication 2022-2023	21 259,95 \$
24249	Concertation / Communication et promotion	MRC de Lotbinière	FRR-045 Outils promotionnels nouvelle identité	39 961,33 \$
	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire			
344		MRC de Lotbinière	Soutien à l'agroalimentaire	49 372,00 \$
18830	Concertation / Communication et promotion	Municipalité de Laurier-Station	FRR-003-9 Plan de développement local	5 000,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
2352		Pôle agroalimentaire de Lotbinière	Aménagement d'une cuisine	5 000,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
37744		Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	FRR-026-2 Remplacement des bandes de la patinoire extérieur	22 500,00 \$
337	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	MRC de Lotbinière	Comité consultatif en environnement	16 221,66 \$
3881	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	Municipalité de Laurier-Station	FRR-014-1 Afficheur de vitesse route 271	9 415,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
17836		Municipalité de Leclercville	FRR-015-1 Prolongement du trottoir et aménagement d'un quai amovible au Parc de l'Île	12 500,00 \$
4355	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	MRC de Lotbinière	FRR-034 Patrimoine immobilier	21 219,92 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
340		MRC de Lotbinière	Transport collectif	15 000,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
1863		MRC de Lotbinière	Agent de développement des collectivités	35 937,28 \$
342	Concertation / Communication et promotion	MRC de Lotbinière	Carte touristique	69 549,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
4354		MRC de Lotbinière	FRR-033 Programme d'appui aux collectivités (volet mise en oeuvre)	37 354,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
332		Aide Alimentaire Lotbinière	FRR-005-2 Sécurité alimentaire 2021-2023	25 000,00 \$
21976	Concertation / Communication et promotion	TREMCA	TREMCA 2023-2024	10 000,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
3886		Fondation du Cégep de Thetford	Loto Fondo	5 000,00 \$
	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie			
331		Entraide Ste-Croix	FRR-005 Sécurité alimentaire 2021-2023	2 000,00 \$
17926	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	MRC de Lotbinière	PDZA - Mise en oeuvre 2022	10 624,70 \$
338	Qualité de l'environnement naturel et humanisé	MRC de Lotbinière	Aménagement du territoire	107 687,00 \$

343	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	MRC de Lotbinière	Développement des entreprises	124 211,00 \$
3884	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	FRR-023-1 Amélioration bibliothèque Adrien-Lambert	1 510,60 \$
37743	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie	MRC de Lotbinière	FRR-047 Cadets 2023	10 000,00 \$
16863	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	Country Lotbinière	FRR-036 Festival Country de Lotbinière	10 000,00 \$
8727	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	FRR-003-8 Plan de développement local Saint-Patrice-de-Beaurivage	2 500,00 \$
2345	Concertation / Communication et promotion	Municipalité de Val-Alain	FRR-028-1 Installation d'une enseigne lumineuse	25 000,00 \$
341	Concertation / Communication et promotion	MRC de Lotbinière	Communication régionale	37 649,00 \$
2339	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie	Carrefour des personnes âgées de Lotbinière	FRR-011 Programme ATSA	18 560,00 \$
245	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	FRR-003-5 Plan de développement local St-Édouard	5 000,00 \$
28775	Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie	Municipalité de Dosquet	FRR-013-1 Ameublement du chalet des loisirs	15 000,00 \$
28773	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	MRC de Lotbinière	FRR-046 Campagne d'achat local	30 000,00 \$

Ententes sectorielles dont une partie du financement provient du FRR-Volet 2 (*)

(*)la contribution du FRR-Volet 2, excluant les projets et les dépenses d'administration

Informations de base			FRR-Volet 2
Numéro de l'entente	Priorité d'intervention	Titre de l'entente	2023 Versé
192	Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Chaudière-Appalaches	7 688,00 \$